

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 28 Mai 2026**  
**Sous la présidence de Monsieur Dominique SENDELIN, Maire**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures 00

**Présents :**

Adjoints : Gilles LITZLER – Claudine BISEL – Charles GUGENBERGER –  
Ginette HELL

Conseillers Municipaux :

Sylviane HELL – Bernard MUNCK – Vincent MECKER – Daniela  
FUENFSCHILLING – Tania SCHMITT - Cindy LITZLER – Manuel GROSGUTH  
– Dominique MULLER - Nicolas PRAT – Ghislaine DAUBIER – Stéphane  
MECKER – Florent SCHMITT

**Absents excusés :** Mylène GENIN procuration à Charles GUGENBERGER  
Laure ANGLY procuration à Ghislaine DAUBIER

**Absent non-excuse** : Néant

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 Avril 2026
2. Commissions Communales
3. Installation Commission appels d'offres
4. Installation Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
5. Installation Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCCSPV)  
et nomination correspondant Incendie et Secours
6. Installation Comité Consultatif Ecole
7. Piste cyclable

8. Travaux Rues des Gaulois, Romains et Jura
9. Divers

Intervention de Monsieur Jean-Philippe HELL, Responsable UT du Sundgau de l'Office Nationale des Forêts (ONF) en amont de la séance du conseil municipal :

Monsieur HELL gère le triage de DURMENACH soit environ 7000 hectares de forêt.

Il informe que le contrat de gestion pour la forêt communale d'OBERDORF arrive à échéance en 2028 (10.92 hectares) et celui de la forêt communale de GRENTZINGEN en 2032 (5.25 hectares) soit 16,17 hectares de forêts communales gérés par l'ONF.

La surface n'étant pas élevée, une coupe se fait tous les 2 ans. Selon le programme 2025/2026, des coupes ont été programmées dans la forêt communale d'OBERDORF, parcelles 1 (69 m<sup>3</sup>) et 3 (86 m<sup>3</sup>). Dans les faits, seuls les bois de la parcelle 1 ont été exploités pour 58 m<sup>3</sup> (20 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre et 38 m<sup>3</sup> de bois de chauffage).

L'ONF estime que la forêt produit 6 m<sup>3</sup> par an et par hectare soit une possibilité de récolte de 80 m<sup>3</sup> tous les deux ans.

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il propose de nommer Madame Nadine SCHNECKENBURGER au poste de secrétaire de séance.

### **POINT 1 – Approbation du compte rendu de la séance du 28 Avril 2026**

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à apporter au procès-verbal transmis par courriel à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés.

Pour	:	19 voix dont 2 procurations
Abstentions	:	0 voix
Contre	:	0 voix

**Le Conseil Municipal DECIDE** d'approuver le procès-verbal du 28 Avril 2026.

### **POINT 2 – Commissions Communales**

Monsieur le Maire informe que certains conseillers municipaux souhaitent intégrer d'autres commissions.

Madame Sylviane HELL a émis le souhait de rejoindre la commission Environnement.

Cette commission a en charge le fleurissement du village, l'installation de production d'énergie verte, la modification du mode de chauffage des bâtiments communaux, l'installation de panneaux photovoltaïques, les bassins de rétention d'eau.

Sont membres de cette commission dirigée par Monsieur Gilles Litzler :

Gilles LITZLER, Claudine BISEL, Charles GUGENBERGER, Sylviane HELL, Daniela FUENFSCHILLING, Tania SCHMITT, Dominique MULLER, Florent SCHMITT

Madame Mylène GENIN a émis le souhait de rejoindre la commission Communication.

Cette commission organise l'information vers la population au travers des bulletins d'informations, de moyens numériques tel le site internet et par voie d'affichage ainsi que les commerçants.

Sont membres de cette commission dirigée par Monsieur Charles GUGENBERGER :

Claudine BISEL, Charles GUGENBERGER, Daniela FUENFSCHILLING, Mylène GENIN, Tania SCHMITT, Cindy LITZLER, Laure ANGLY

VU l'extrait du procès-verbal des délibérations du 07 Avril 2026

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales modifié par la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 – article 76 le vote se fera à mains levées.

Après délibération et vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents,

Pour	: 19 voix dont 2 procurations
Abstention	: 0 voix
Contre	: 0 voix

Le Conseil Municipal, **DECIDE DE COMPLETER** les commissions avec l'ajout de deux conseillers tel qu'indiqué ci-dessus.

### **POINT 3 – Commission appel d'offres**

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les dispositions des articles L. 1414-2 et L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du maire, président de droit, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Vu la délibération du conseil municipal du 07 Avril 2026 fixant les modalités de dépôt des listes de candidats pour l'élection des membres titulaires et suppléants de la CAO,

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 Avril 2026 proposant de reporter la désignation des membres de cette commission.

Sont candidats au poste de titulaire :

Monsieur Gilles LITZLER, Madame Ginette HELL, Monsieur Nicolas PRAT

Sont candidats au poste de suppléant :

Monsieur Bernard MUNCK, Monsieur Florent SCHMITT, Monsieur Stéphane MECKER.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés :

Pour	: 19 voix dont 2 procurations
Abstentions	: 0 voix
Contre	: 0 voix

### **Le Conseil Municipal DECIDE,**

#### **- De DESIGNER**

- Monsieur Gilles LITZLER, Madame Ginette HELL, Monsieur Nicolas PRAT, Délégués Titulaires
- Monsieur Bernard MUNCK, Monsieur Florent SCHMITT, Monsieur Stéphane MECKER, Délégués Suppléants.

### **POINT 4 – Installation Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque Commune une Commission Communale des Impôts Directs présidée par Monsieur le Maire.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la Commission est composée de 6 Commissaires Titulaires et de 6 Commissaires Suppléants.

La durée du mandat des membres de la Commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Les Commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la Commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission.

Par ailleurs, peuvent participer à la Commission Communale des Impôts Directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

La nomination des Commissaires par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux

Après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés :

Pour	: 19 voix dont 2 procurations
Abstentions	: 0 voix
Contre	: 0 voix

**Le Conseil Municipal DECIDE,**

pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions suivantes :

**TITULAIRES**

1. Mme BAUR Sandra
2. M. GROSGUTH Manuel
3. M. WIEDER Clément
4. M. STORRER Jean-Luc
5. M. STOECKLIN Eugène
6. M. PRAT Nicolas
7. M. SCHMITT Florent
8. M. PETER Marc
9. M. LITZLER Gilles
10. M. GUGENBERGER Charles
11. Mme HELL Ginette
12. Mme MULLER Cécilia

**SUPPLEANTS**

13. M. BACH Michel
14. M. MUNCK Bernard
15. M. LITZLER Robert
16. M. SCHWEITZER Michel
17. M. SCHMITT Serge
18. Mme DAUBIER Ghislaine
19. M. BIEHLMANN Philippe
20. M. LANDER Denis
21. Mme BISEL Claudine
22. M. MECKER Vincent
23. Mme LITZLER Cindy
24. Mme GENIN Mylène

**POINT 5 – Installation Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCCSPV) et nomination correspondant Incendie et Secours**

L'organisation et la composition des comités consultatifs communaux et intercommunaux des Sapeurs-Pompiers volontaires (CCCSPV) sont fixées par l'arrêté du 07 Novembre 2005.

Comme le mentionne son article 1<sup>er</sup>, le comité consultatif est compétent pour toutes les questions intéressant les SP Volontaires, sauf en matière disciplinaire. Il doit être obligatoirement saisi pour avis, pour ce qui concerne l'engagement et le réengagement des personnels, les changements de grades jusqu'au grade de capitaine, les recours contre les refus de renouvellement des engagements et pour l'établissement du règlement intérieur du corps communal ou intercommunal.

L'article 2 de l'arrêté du 07 Novembre 2025 portant organisation des comités, dispose que cette instance, présidée par le Maire comprend un nombre égal de représentants de la Commune et de représentants élus des Sapeurs-Pompiers Volontaires du corps communal.

L'article 3 énumère la composition de ces comités. En particulier, les représentants des SP Volontaires doivent comprendre au moins un représentant de chacun des grades des SP composant le corps.

Les représentants de la Commune sont, quant à eux, désignés, dans la limite du nombre de représentants des SP Volontaires ci-dessous.

<b><u>Grade ou appellation</u></b>	<b><u>Titulaire</u></b>	<b><u>Suppléant du même grade</u></b>
Sapeur de 1 <sup>ère</sup> ou 2 <sup>ème</sup> classe	Laure ANGLY	Céline LUKAT
Caporal ou caporal-chef	Maxime KAUFFMANN	Rémi JUD
Sergent ou sergent-chef	Stéphane MECKER	Matthieu HELL
Adjudant ou adjudant-chef	Pascal MURA	

Pour représenter la commune Monsieur le Maire propose.

<b><u>Titulaire</u></b>	<b><u>Suppléant</u></b>
Dominique SENDELIN, Maire	Dominique MULLER, Conseiller Municipal
Ginette HELL, Adjointe	Bernard MUNCK, Conseiller Municipal
Nicolas PRAT, Conseiller Municipal	Vincent MECKER, Conseiller Municipal
Manuel GROSGUTH, Conseiller Municipal	

Après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés :

Pour : 19 voix dont 2 procurations  
 Abstentions : 0 voix  
 Contre : 0 voix

**Le Conseil Municipal, décide :**

- **De NOMMER** les représentants de la commune

<b><u>Titulaire</u></b>	<b><u>Suppléant</u></b>
Dominique SENDELIN, Maire	Dominique MULLER, Conseiller Municipal
Ginette HELL, Adjointe	Bernard MUNCK, Conseiller Municipal
Nicolas PRAT, Conseiller Municipal	Vincent MECKER, Conseiller Municipal
Manuel GROSGUTH, Conseiller Municipal	

- **D'INFORMER** le Chef du Corps du CPI ILLTAL et le Service Départemental d'Incendie et de Secours 68.

Monsieur le Maire propose de nommer Madame Ginette HELL, Correspondante incendie et Secours

Après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés :

Pour : 19 voix dont 2 procurations  
 Abstentions : 0 voix  
 Contre : 0 voix

Le Conseil Municipal, décide :

- **DE NOMMER** Madame Ginette HELL, Correspondante Incendie et Secours.

#### **POINT 6 – Installation Comité Consultatif Ecole**

Dans le cadre de la gestion du RPI et les projets petite enfance, Monsieur le Maire a proposé lors de la séance du 07 avril 2026 au point de l'instauration des Commissions la création d'un Comité Consultatif Ecole.

Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

<b>Conseillers Municipaux</b>	<b>Personnes externes</b>
Tania SCHMITT	Charles STEMMELEN, Directeur Ecole
Cindy LITZLER	Cécilia MULLER, MAM
Bernard MUNCK	Sandra BAUR, ATSEM
Ghislaine DAUBIER	Céline KEHREN-BRAND, Parent d'élève
Ginette HELL	Frédérique GROELL, Ancienne Présidente Parents d'élèves
Charles GUGENBERGER	
Florent SCHMITT	

Monsieur le Maire propose de confier la présidence à Madame Ginette HELL, adjointe au Maire.

Après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés :

Pour : 19 voix dont 2 procurations  
 Abstentions : 0 voix

Contre : 0 voix

### **Le Conseil Municipal DECIDE**

- **DE CREER** le Comité Consultatif Ecole et nommer les personnes évoquées ci-dessus
- **DE CONFIER** la présidence de ce Comité à Madame Ginette HELL, adjointe.

### **POINT 7 – Piste cyclable**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion s'est tenue à la Mairie en date du 18 Mai 2026 en présence de Madame Sabine DREXLER, Sénatrice, Madame Agnès KLAKOZ, Monsieur Raphaël BAUCHE, Monsieur Didier MAURER de l'Unité Routière de la CEA et de Madame Marie-Cerise ARNOLD représentante de l'Etablissement Public Foncier Alsace (EPFA).

Une solution permettant de débloquent le tracé de la piste cyclable entre HENFLINGEN et ILLTAL a été présentée par la CEA, à savoir :

L'achat partiel de la propriété de Monsieur Jean-Marc LITZLER – Rue du Meunier d'une surface totale de 61 ares ainsi que la maison d'habitation.

Selon la CEA, Monsieur Jean-Marc LITZLER souhaite conserver une partie de la surface (21 ares sur lesquels est construit un hangar agricole métallique).

Le prix de cession serait de 400 000 EUR (10 000 EUR l'are) hors frais d'acquisition avec un engagement de ne pas démolir la maison d'habitation datée de 1782. Aux dires de Mme DREXLER, le coût de la rénovation pourrait s'élever à 400 000 EUR.

L'EPFA se propose de faire le portage financier entre 2 et 10 ans à un taux de 1,5% par an pour laisser le temps à la commune de définir un projet et de le réaliser.

Monsieur Gilles LITZLER, qui était en contact récemment avec le vendeur, annonce que ce dernier souhaite vendre sa propriété en un bloc ce qui porte le prix d'acquisition à 610 000 EUR.

Monsieur Florent SCHMITT informe les membres du Conseil Municipal qu'il a pris contact avec Monsieur Jean-Marc LITZLER qui lui a formulé d'autres propositions formulées ci-dessous.

1°/ L'achat du terrain d'une surface de 61 ares avec la maison comprise sous réserve d'une clause interdisant la destruction de la maison d'habitation,

2°/ La vente d'une partie du chemin sous une profondeur de 110 mètres sous réserve d'une clause le financement par la Commune de la viabilisation du terrain constructible se situant derrière la maison d'habitation.

Après débat et échange d'opinions, Monsieur le Maire propose de prendre une décision option par option :

**Option 1** : Achat au prix de 10 000.- € l'are soit 610 000.- € pour le terrain et la maison d'habitation en sachant qu'il y a lieu de rénover la maison si le financement se fait par l'EPFA.

Monsieur le Maire propose de passer au vote et pose la question suivante :

Est-ce qu'on étudie ce projet OUI ou NON ?

Résultat : 1 Voix : POUR : 18 Voix : CONTRE dont 2 procurations

**Option 2** : Achat de 5 mètres de chemin et la viabilisation pour moitié du terrain acquis (voirie, eau, assainissement, électricité)

Monsieur le Maire propose de passer au vote et pose la question suivante :

Est-ce qu'on étudie ce projet OUI ou NON ?

Résultat : 19 Voix : POUR dont 2 procurations

Monsieur le Maire évoque alors une troisième option proposée à la CEA lors de la réunion :

faire passer la piste cyclable entre HENFLINGEN et ILLTAL à côté de la route en abattant les arbres. Ce projet pourrait se faire sous condition de réduire la largeur de la voirie à 6 mètres, de mettre la limitation à 50 km/Heure et d'implanter une glissière de sécurité sur la longueur afin de séparer les flux. Une obligation de replantation d'arbres en alignement de voirie est aussi prévue par la réglementation. Depuis la mise en place des nouveaux panneaux d'agglomération cette voirie est devenue voirie communale.

### **POINT 8 – Travaux Rues des Gaulois, Romains et Jura**

Monsieur le Maire présente le point 10 du conseil municipal du 09 octobre 2025 :

#### **« POINT 10 – Décisions modificatives**

*Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir se prononcer sur les décisions modificatives et vote de crédits budgétaires suivantes :*

1. *Travaux complémentaires – Rues des Romains et des Gaulois pour un montant total de 19 315.80 € TTC soit 16 096.50 € HT. Et Travaux d'assainissement Communauté Communes du Sundgau d'un montant total de 17 480.00 € soit un total de 36 795.80 €*

*Il est proposé de voter les crédits comme suit :*

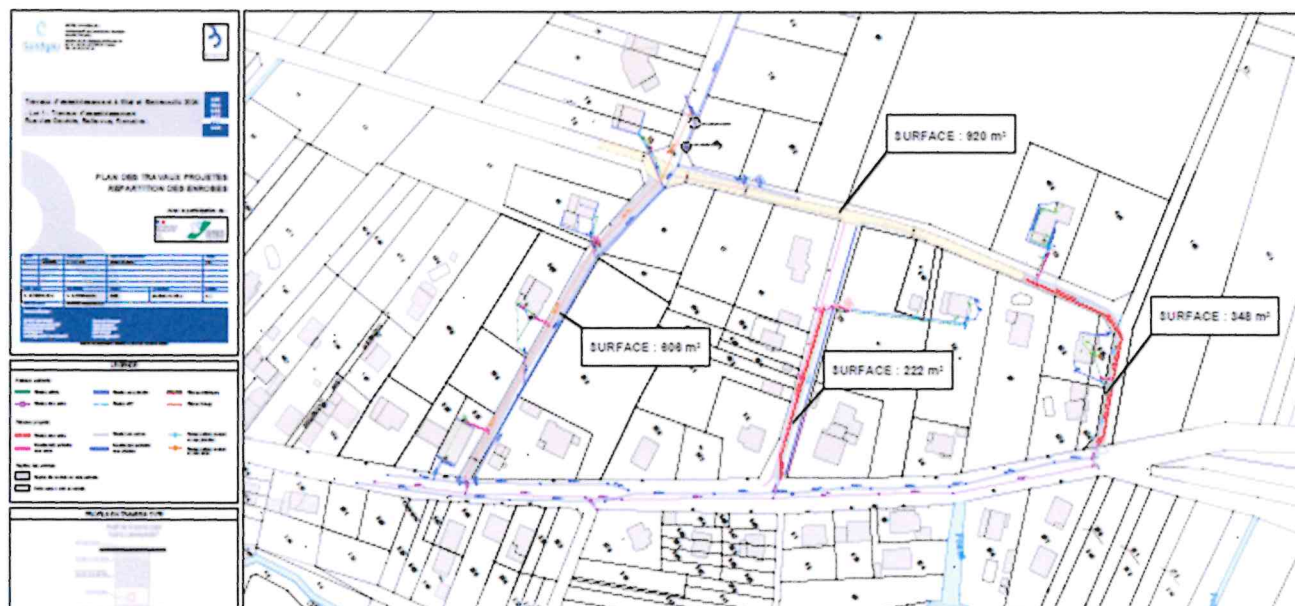
• *36 800.- € au compte 2152 – opération 50023 (Travaux Rue du Jura, Gaulois, Romains et Chemin rural)*

*A prélever au compte 2131 - opération 40001 (Ecole mur enceinte) par transfert de crédit d'un montant total de 36 800.- €»*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux présentés comme des travaux d'assainissement pour 17 480 EUR sont en réalité des travaux de réfection d'enrobés dans la rue du Jura et que le montant validé est un montant hors TVA.

Ces réfections de voirie gérées par le Bureau d'Etudes BEREST selon le plan ci-dessous ont une surface de 2 120 m<sup>2</sup> d'enrobés à répartir ainsi :

- 1 200 m<sup>2</sup> à prendre en charge par la Communauté de Communes du Sundgau dans le cadre des travaux d'assainissement
- et 920 m<sup>2</sup> à prendre en charge par la Commune d'ILLTAL (matérialisés en jaune sur le plan).



Le prix réclamé par la société SADE de PFASTATT est identique à celui appliqué dans le cadre du marché passé par la Communauté de Communes du Sundgau avec cette entreprise. Les comptes rendus de chantier mentionnent que, selon les élus présents, la commune d'Illtal a validé le devis présenté pour ces travaux supplémentaires mais ce devis signé n'a jamais été envoyé à l'entreprise chargée des travaux.

Les travaux ont été réalisés durant l'été 2025.

A ce jour, la Communauté de Communes du Sundgau demande que la Commune signe le devis établi le 16 mars 2026 par la SADE de 68120 – PFASTATT du montant correspondant au prix défini dans le marché de la CCS, à savoir 17 480.- € HT soit 20 976.- € TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Trésorerie d'ALTKIRCH n'autorise pas à signer le devis, étant donné que les travaux ont déjà été réalisés mais le Conseil Municipal peut autoriser le paiement de la facture, vu que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2026.

Après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés :

Pour	: 19 voix dont 2 procurations
Abstentions	: 0 voix
Contre	: 0 voix

### **Le Conseil Municipal DECIDE,**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à payer la facture qui sera émise par la Société SADE de PFASTATT d'un montant de 20 976.- € TTC

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à demander au Bureau d'Etudes BEREST, si les travaux d'accotement étaient prévus initialement, de solliciter l'achèvement des travaux avant paiement de la facture. Si les accotements n'étaient pas prévus, de demander un devis auprès de la Société SADE,

**D'INFORMER** Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Sundgau de la prise en charge.

## **POINT 9 – Divers**

### **Pièges Anti-Frelons**

Monsieur le Maire remercie Monsieur Florent SCHMITT pour la mise en place des pièges anti-frelons asiatiques.

Les 4 systèmes de capture à disposition de la commune ont été mis en place dans la Rue du Moulin (M. Rémy SCHERRER), près de l'Eglise (Terrain William VOGEL), Place la Mairie et Rue de Bettendorf (Mme Tania SCHMITT)

### **Journée Citoyenne**

80 personnes sont inscrites à la Journée Citoyenne. La répartition a été faite entre les différents ateliers. Les horaires fixés sont de 8h à 13h.

Les travaux prévus sont la mise en place des vasques, travaux de désherbage au cimetière, l'entretien des aires de jeu, la réfection des nids de poule de la route vers Ruederbach, etc...

### **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

Un courrier a été réceptionné en Mairie au titre de l'annulation de certaines zones d'extension des constructions du PLUI III et Gersbach.

### **Dépôt de plainte**

Un lampadaire a été endommagé dans la Rue de Riespach – Monsieur le Maire a déposé plainte auprès de la Gendarmerie de FERRETTE.

### **Droit de préemption**

Dans le cadre du suivi des délégations, une déclaration d'intention d'aliéner soumis au droit de préemption urbain au titre d'un bien bâti sise 40, rue de Willer a été reçue en Mairie. La Commune a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

### **Réunion Publique Antenne**

Dans le cadre de l'implantation d'une antenne 5G dans la Commune, une réunion publique est prévue le vendredi 05 Juin 2026 à 18 h 30.

Les mesures d'exposition aux fréquences radioélectriques ont été adressées à l'Agence Nationale des Fréquences suite à la demande du Conseil Municipal lors de la séance du 09 Octobre 2025.

**Salle communale**

Monsieur le Maire remercie l'Amicale des Sapeurs-Pompiers pour la réparation des portes vitrées de la salle.

**Intervention de Monsieur Nicolas PRAT, Conseiller Municipal**

Une demande émanant d'une entreprise d'une boucherie de la région frontalière a été faite pour la mise en place d'un distributeur de produits de boucherie. Un refus a été donné par l'équipe Maire-Adjointes. La seule plus-value par rapport au commerce local était la possibilité de s'approvisionner en dehors des heures d'ouverture classiques.

Monsieur PRAT demande que ce genre de demande soit partagé au sein du Conseil Municipal.

**Intervention de Monsieur Florent SCHMITT, Conseiller Municipal**

Monsieur Florent SCHMITT émet différentes propositions au titre du poste « Travaux divers, demande citoyens » :

- Mise en place d'un panneau numérique place de la Mairie
- Mise en place d'une passerelle à l'arrière du dépôt communal

Monsieur le Maire indique que le budget pour une passerelle est largement au-dessus du budget dédié.

Il demande également la souscription d'un bail entre CARITAS et la Commune d'ILLTAL, en sachant que l'Association verse la somme de 500.- € par mois.

Il propose de céder l'ancien camion de pompiers à Monsieur Valère WEIGEL en contrepartie d'un don. Monsieur WEIGEL étant Sapeur-Pompier Volontaire depuis sa plus jeune enfance et toujours disponible à rendre service à la Commune.

**Intervention de Madame Claudine BISEL, Adjointe au Maire**

Madame Claudine BISEL informe que la Commission « Affaires Sociales » s'est réunie en date du 13 Mai courant. Un projet d'offrir des places de cinéma aux jeunes est à l'étude.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est close à 23 heures 00.